

GUIDE DES PRODUITS DE LA RECHERCHE ET DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

**PANEL : SHS6 - HISTOIRE GÉNÉRALE DU PASSÉ
ET DES SAVOIRS**

DISCIPLINE : HISTOIRE, HISTOIRE DE L'ART, ARCHÉOLOGIE

2023



SOMMAIRE

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION	4
INTRODUCTION	5
B - PRODUITS DE LA RECHERCHE	7
I - OUVRAGES	7
1. Monographies, ouvrages, éditions critiques et traductions scientifiques	7
2. Direction d'ouvrages scientifiques	7
3. Autres publications scientifiques (thèses publiées/éditées ; thèses de l'École des Chartres ; rapports de fin d'opération archéologique ; chronique de fouilles ; guide des sources ; réalisation d'outils bibliographies ; catalogues raisonnés d'artistes ; catalogues d'expositions, etc.)	7
II - REVUES	7
1. Articles scientifiques	7
2. Articles de synthèse et compte rendus scientifiques	7
3. Autres articles (articles publiés dans des revues sans évaluation ou expertise des pairs etc.)	7
III - COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE	8
1. Articles dans des actes de colloque/congrès ; chapitres d'ouvrages scientifiques ; contributions dans des dictionnaires scientifiques	8
2. Autres produits présentés dans des colloques/congrès et séminaires de recherche (communications orales ou par affiche sans acte ; formations dans le cadre d'universités d'été ; d'ateliers doctoraux, etc.)	8
3. Conférences d'été ; ateliers doctoraux, etc.	8
IV - DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES	8
1. Prototypes et démonstrateurs	8
2. Plateformes et observatoires	8
3. Sources, corpus et terrains	8
V - PRODUITS ET OUTILS NUMÉRIQUES	9
1. Logiciels	9
2. Bases de données / systèmes d'information géographique	9
3. Corpus	9
4. Blogs universitaires et Carnets de recherche	9
VI - BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION	9
VII - PRODUITS ET ACTIVITÉS DIDACTIQUES	9
1. Publications	9
2. E-learning, moocs, cours multimedia, etc.	9
VIII - PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC	10
1. Radio, TV, presse écrite	10
2. Produits de vulgarisation	10
3. Produits de médiation scientifique	10
4. Débats science et société	10
IX - AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE	10
1. Créations artistiques	10
2. Mises en scènes	10
3. Films, documentaires	10
4. Expositions (commissariat ou participation)	10
5. Valorisation de fouilles	10

C - ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE	10
I - ACTIVITÉS ÉDITORIALES	10
1. Direction de revue, de collections, de séries.....	10
2. Participation à des comités éditoriaux.....	10
II - ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	11
1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation.....	11
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques.....	11
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)	11
4. Évaluation de projets de recherche.....	11
III - ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE	11
1. Activités de consultant.....	11
2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation.....	11
3. Conseil historique	11
IV - ORGANISATION DE COLLOQUES/CONGRÈS	11
V - ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS INVITÉS	12
VI - INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	12
1. Convention Cifre (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)	12
2. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)	12
3. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques	12
4. Création d'entreprises, de start-up.....	12
5. Interactions avec le monde culturel, du patrimoine et de l'archéologie (musées, parcs naturels, collectivités territoriales, etc.)	12
VII - CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF	12
1. Contrats européens (ERC, H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.).....	12
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.).....	12
3. Contrats avec les collectivités territoriales (Ville de Paris, Régions, etc.)	12
4. Contrats financés dans le cadre du PIA (Idex, Labex)	12
5. Contrats financés par le CNRS (GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, etc.)	12
6. Contrats financés par les ministères (missions archéologiques du ministère des Affaires Étrangères ; projets collectifs ou commun de recherche avec le ministère de la Culture, de la Défense, de l'Intérieur, etc.)	13
7. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, IUF, etc.)	13
8. Projets déposés.....	13
VIII - INDICES DE RECONNAISSANCE	13
1. Prix (nationaux, internationaux, prix de thèse etc.)	13
2. Obtention de Bourses nationales ou internationales.....	13
3. Invitations à des colloques/congrès à l'étranger ; séjours dans des universités ou des laboratoires étrangers.....	13
4. Responsabilités dans des associations disciplinaires d'historiens et d'archéologues ou pluridisciplinaires, des sociétés savantes, des réseaux de chercheurs	13

A - COMPOSITION DE LA COMMISSION

Une première version de ce guide a été rédigée en 2018 sous la direction de Pascal MARTY (Conseiller scientifique SHS au Hcéres) et la présidence d'Anne SIMONIN (CNRS, Conseiller Scientifique de Pilotage SHS6 au Hcéres). Ces derniers avaient réuni ou consulté par ordre alphabétique :

- Julie d'ANDURAIN (Professeur des Universités, Université de Lorraine, représentant l'AHC SER)
- Philippe BARRAL (Professeur des Universités, Université de Franche-Comté, membre de la section 32 du CoNRS, président de l'AFEAF),
- Lucien BÉLY (Professeur des Universités, Sorbonne Université, président de l'AHMUF),
- Fabrice BOUDJAABA (CNRS, Directeur adjoint scientifique INSHS),
- Stéphane BOURDIN (Maître de conférences, Université de Picardie-Jules-Verne, directeur adjoint scientifique à l'INSHS-CNRS, sections 31 et 32),
- Laure QUENNOÛELLE-CORRE (Directrice de recherche CNRS, présidente de la section 33 du CoNRS),
- Alexandre FERNANDEZ (Professeur des Universités, Université Bordeaux-Montaigne, président de la section 22 du CNU),
- Catherine GRANDJEAN (Professeur des Universités, Université de Tours, présidente de la SoPHAU),
- Claude MORDANT (Professeur émérite de Protohistoire européenne, Université de Bourgogne),
- Martine REGERT (Directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe scientifique CNRS-INEE),
- Isabelle THÉRY-PARISOT (Directrice de recherche CNRS, présidente de la section 31 du CoNRS),
- Dominique VALERIAN (Professeur des Universités, Université Lumière-Lyon 2, président de la SHMESP),
- Pierre MORET (Directeur de recherche, CNRS, Conseiller scientifique Archéologie au Hcéres),
- Clément THIBAUD (Directeur d'études, EHESS, Chargé de mission Histoire au Hcéres, président de l'AHC SER),
- Évelyne TOUSSAINT (Professeur des Universités, Université Toulouse-Jean-Jaurès, chargée de mission Histoire de l'art au Hcéres), ont supervisé ce travail.

Cette commission, pour ses travaux, avait pris connaissance et bénéficié de documents élaborés par deux commissions précédentes, la commission Carrez et la commission Crogiez-Pétrequin.

Ce guide a été actualisé le 24 mars 2023 par les conseillers scientifiques en SHS6 Philippe MEYZIE et Michel SIGNOLI, le Chargé de Mission scientifique en SHS6 Olivier DUMOULIN et la conseillère scientifique panel de SHS6, Marie-Laurence HAACK. Il sera mis à jour régulièrement.

INTRODUCTION

Les sciences humaines et sociales qui relèvent du panel SHS6 du Hcéres sont l'Histoire (Mondes Anciens et Contemporains), l'Histoire de l'art et l'Archéologie comprenant la Préhistoire, l'étude des paléo-environnements et l'Anthropologie biologique. Elles sont représentées principalement par trois sections du Comité National du CNRS (CoNRS), à savoir les sections 31, 32 et 33 et par trois sections du Comité National des Universités (CNU), à savoir les sections 20, 21 et 22.

Le Guide des produits de la recherche et des activités de recherche est constitué selon une méthodologie commune à l'ensemble des domaines disciplinaires. Il constitue toutefois un outil d'évaluation propre à chacun de ces domaines, voire à chacun des sous-panels, afin de tenir compte de la diversité des pratiques. Il a pour fonction d'aider les évalués à renseigner leur dossier d'évaluation et de fournir aux experts des indications leur permettant de remplir leur mission. Il vient en complément du Référentiel d'évaluation des unités de recherche, disponible sur le site du Hcéres.

Les intitulés des rubriques adoptent le vocabulaire familier aux communautés scientifiques regroupées dans le panel SHS6.

On souhaiterait ici attirer l'attention sur les singularités du Guide des SHS6 :

Dans la mesure où les sciences humaines et sociales reconnaissent aux ouvrages, entendus au sens large, un rôle particulier dans la production des savoirs, il a paru opportun de commencer le classement des produits de la recherche par les ouvrages et d'affiner la rubrique les concernant en la diversifiant.

L'internationalisation est un critère important de l'évaluation. La publication en langue étrangère et dans des revues de langue étrangère fait partie des bonnes pratiques d'une recherche de niveau international, soucieuse de la plus large diffusion possible de ses résultats. Devenue aujourd'hui une langue scientifique de référence, la langue anglaise ne doit pas être considérée comme la seule et unique langue scientifique. Le français, l'espagnol, l'allemand, l'italien en particulier demeurent, en études anciennes, en histoire de l'art, en études révolutionnaires, en études aréales par exemple, des langues scientifiques incontournables. Les langues nationales restent donc un vecteur privilégié d'expression de la pensée scientifique. C'est donc davantage le plurilinguisme, — le fait de publier aussi en anglais et dans d'autres langues —, qui doit retenir l'attention : l'aptitude d'une unité à faire coexister langue nationale/langues étrangères dans sa production est un indicateur de son rayonnement à l'international.

Le classement, longtemps en vigueur, des revues en revues de rang « A », « B », « C » élaboré par l'European Science Foundation (ESF), a suscité de nombreuses critiques. Ce classement reléguait mécaniquement en rang « B » et « C » des revues, même prestigieuses et reconnues internationalement, parce que le champ de recherche qu'elles couvraient était limité à un pays ou à une aire géographique. Or, ce type de revue joue un rôle essentiel dans la préservation de réseaux de sociabilités (publications réalisées par des sociétés savantes, par exemple) mais aussi en ce qui concerne l'amorce ou le défrichage de nouveaux champs de recherche : les « grandes » revues internationales se révèlent parfois moins novatrices et réactives que des revues à diffusion plus restreinte, dans un premier temps au moins.

Si les rangs « A » « B » et « C » disparaissent, les indicateurs de notoriété des revues, de consultation des articles fournis par des bases nationales (Cairn, Persée) et internationales (OpenEdition) doivent, en revanche, être pris en compte, tant par les évalués lors de la sélection des produits de la recherche que par les évaluateurs.

Qu'il s'agisse du Facteur d'Impact (FI) de bases de données bibliographiques d'accès payant Scopus (Elsevier) ou Web of Science (Thomson Reuters), ou de l'indicateur SJR (Scimago Journal Rank) mis au point par le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique espagnol (CSIC), ces indicateurs fournissent des informations intéressantes, ne serait-ce que par la variété des conclusions auxquelles ils aboutissent. Malgré tout, on prendra en considération la dimension qualitative de la recherche (Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (DORA) et appel de Paris 2022, signés par le Hcéres).

L'édition des sciences humaines est aujourd'hui en crise. Les éditeurs de littérature générale ont quasiment banni de leur catalogue certains genres, tels les actes de colloque. Les presses universitaires ont, quant à elles, significativement augmenté leurs exigences en matière financière. Or les ouvrages collectifs et les actes de colloque demeurent des publications essentielles pour la communauté et la vie scientifique d'une discipline.

Pratique spécifique aux archéologues, les rapports de fouille régulièrement transmis aux institutions qui financent les chantiers, doivent être répertoriés s'ils remplissent certaines conditions, — la première d'entre elles étant leur accessibilité —, et ce afin de donner à cette « littérature grise », riche de données primaires, la place centrale qui est la sienne dans la diffusion des résultats de la recherche, tout en protégeant ses auteurs.

La publication des résultats collectifs de la recherche directement sur le net (carnets de recherche placés sur Hypothese.org, bases de données accompagnant des ouvrages scientifiques, sites consacrés aux projets ANR, etc.) s'est développée. Les co-signatures ne diminuent pas la valeur de la signature (voir le modèle des sciences expérimentales). Les innovations en matière de produits informatiques de la recherche et, si possible, leur impact réel, doivent donc être pris en considération et d'autant plus valorisés qu'ils favorisent des pratiques collectives ayant un rôle moteur dans l'innovation scientifique.

Concernant les activités de la recherche sur contrat, il a paru significatif de référencer les projets déposés, là encore sous certaines conditions. La nouvelle catégorie « projets déposés » recouvre les projets qui ont franchi une première étape de sélection, si celle-ci existe, et dont la pertinence scientifique est attestée par les pairs (rapports, notation, etc.). Ces projets, qui présentent un investissement collectif dans la recherche, offrent des retombées diverses à moyen terme (nouvelles thématiques de recherche, constitution de réseaux, organisation de journées d'étude, dépôt d'un nouveau projet accepté, etc.) qu'il importe de rendre visible en termes de temps investi et de valoriser. Ils dessinent aussi une cartographie des intérêts actuels de la recherche, source d'inspiration possible pour la définition des grandes orientations de la recherche future.

Il faut enfin noter que le panel SHS6 couvre une très large gamme de disciplines et de traditions scientifiques, de la préhistoire à l'histoire contemporaine, et qu'en matière de publications et d'évaluation de la production scientifique, les pratiques sont loin d'être homogènes. En préhistoire, notamment, les usages peuvent être dans certains cas plus proches de ceux des sciences de la vie et de la terre que de ceux qui viennent d'être décrits.

Ce Guide propose des rubriques nombreuses et diversifiées, destinées à des UR de profils et de tailles très différents. Toutes les rubriques n'ont cependant pas vocation à être renseignées, et selon la taille de la structure, elles n'auront pas à être nourries avec le même niveau de précision.

Le Hcéres tient à souligner qu'il accorde une importance particulière aux principes de l'intégrité scientifique, de l'éthique et de la science ouverte. La mise en place du nouveau référentiel d'évaluation des entités de recherche a permis de donner toute leur place à ces dimensions de l'activité scientifique. Un ensemble de références et de critères permettent d'apprécier le respect de ces principes au sein des quatre nouveaux domaines d'évaluation. De plus, le Hcéres met en œuvre dans ses évaluations les recommandations de la déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche (*San Francisco Declaration on Research Assessment*, DORA 2012) et celles du manifeste de Leiden (2015) qui visent à améliorer les pratiques d'évaluation des activités de recherche, alertant notamment sur le mauvais usage de certains indicateurs bibliométriques.

Issu de réunions et de consultations avec les représentants institutionnels du monde de la recherche, ce Guide des produits et activités de la recherche sera actualisé régulièrement.

B - PRODUITS DE LA RECHERCHE

I - OUVRAGES

1. Monographies, ouvrages, éditions critiques et traductions scientifiques
2. Direction d'ouvrages scientifiques
3. Autres publications scientifiques (thèses publiées/éditées ; thèses de l'École des Chartes ; rapports de fin d'opération archéologique ; chronique de fouilles ; guide des sources ; réalisation d'outils bibliographies ; catalogues raisonnés d'artistes ; catalogues d'expositions, etc.)

La monographie demeure, en sciences humaines, la référence en matière de production de connaissances.

Les « éditions critiques » sont les éditions de textes et documents avec une introduction et un appareil critique ; les « traductions scientifiques » sont les traductions d'ouvrages scientifiques et de documents écrits dans des langues rares qu'accompagne un paratexte rédigé par le ou les traducteurs (introduction, appareil de notes, index, etc.).

La « direction d'ouvrages scientifiques » comprend la direction d'ouvrages collectifs placés sous la direction d'un ou plusieurs universitaires ou chercheurs, ainsi que la direction des actes de colloque. La direction d'un numéro spécial de revue ou d'un dossier dans une revue pourra être rangée dans cette catégorie.

« L'édition d'actes de colloque » peut attester l'aboutissement d'un programme de recherche. La dimension non seulement collective mais inclusive de la recherche (constitution de réseaux de chercheurs, intégration de jeunes chercheurs, etc.) s'y trouve clairement affirmée. La sélectivité de ses pratiques aussi : certains actes de colloque ne regroupent pas l'ensemble des communications prononcées lors d'un colloque mais des communications remaniées, voire les communications sélectionnées par le comité scientifique et réorganisées au sein d'une publication, qui revêt alors la forme d'un ouvrage collectif.

Les « autres publications scientifiques » répertorient, sans prétendre à l'exhaustivité, sous leur nom d'usage, les productions spécifiques aux différents sous-domaines des SHS6. Apparaissent notamment dans cette rubrique les rapports de fin d'opération archéologique (fouilles, prospections, projets collectifs de recherche...) transmis aux institutions commanditaires, à condition que ces rapports soient accessibles en ligne (plateforme dédiée, site internet de l'unité, etc.) aux tiers intéressés, et que soient précisées les modalités de leur citation. Les rapports intermédiaires, ceux qui sont remis annuellement, à condition d'être accessibles à des tiers, sont répertoriés au IV.3.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Le choix de l'éditeur (universitaire, grand public)
- La réception critique (dans des revues spécialisées, dans la presse quotidienne, etc.)
- L'obtention de prix, qu'il s'agisse de prix spécialisés (ex : prix de thèse de l'Assemblée nationale) ou de prix grand public (ex : prix Femina Essai ; le grand prix des rendez-vous de l'Histoire de Blois)
- La traduction en langue étrangère
- L'accessibilité en ligne ou sur des plateformes dédiées (HAL)
- Les conditions matérielles de réalisation des publications et des traductions : existe-t-il un soutien institutionnel particulier et financier (aide à la publication chez un éditeur) dispensé par l'unité ? Quelles sont les procédures d'attribution de ces subventions ? Les aides à la traduction s'inscrivent-elles dans des dispositifs d'aide à la publication à l'international ?

II - REVUES

1. Articles scientifiques
2. Articles de synthèse et compte rendus scientifiques
3. Autres articles (articles publiés dans des revues sans évaluation ou expertise des pairs etc.)

La distinction majeure entre les articles repose sur les modalités de leur publication :

- soit un article fait l'objet d'une relecture critique au sein d'un comité de lecture ou d'autres instances d'évaluation,
- soit un article est publié sans avoir été évalué.

Indépendamment de son contenu, un article est « scientifique » s'il a fait l'objet d'une évaluation par un comité de lecture, et/ou de rapports d'expertise internes, externes, nationaux ou internationaux, selon les modes de fonctionnement de la publication concernée. Si tel n'est pas le cas, l'article est classé en « autres articles ».

Les « articles de synthèse » sont des articles qui, tout en décrivant l'état du champ des connaissances à un moment donné, mobilisent des connaissances de seconde main.

Les « compte rendus scientifiques » sont les critiques d'ouvrages ou les notes de lecture publiées dans des revues scientifiques ou sur des sites spécialisés (Bryn Mawr, Histara, etc.).

Les « articles publiés dans des actes de colloque » sont à classer en III.2 (cf infra).

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- le support de publication évalué selon des indicateurs bibliométriques (Scopus, Web of science, Scimago, etc.) pour évaluer le rayonnement international
- le nombre de citations : on peut ici avoir recours à Google Scholar ou à d'autres bases bibliographiques (Academia, ResearchGate...) fournissant ces indicateurs.

III - COLLOQUES, CONGRÈS, SÉMINAIRES DE RECHERCHE

1. Articles dans des actes de colloque/congrès ; chapitres d'ouvrages scientifiques ; contributions dans des dictionnaires scientifiques
2. Autres produits présentés dans des colloques/congrès et séminaires de recherche (communications orales ou par affiche sans acte ; formations dans le cadre d'universités d'été ; d'ateliers doctoraux, etc.)
3. Conférences d'été ; ateliers doctoraux, etc.

Les « articles », version le plus souvent remaniée d'une communication orale, qui sont publiés dans des actes de colloque, sont à répertorier ici. Les « chapitres d'ouvrages scientifiques » issus d'une commande spécifique également.

Les « contributions à des dictionnaires scientifiques » sont à distinguer des simples « notices » ou « notules » de dictionnaire : les « contributions » ont en commun avec les « chapitres » une certaine longueur et l'exposition d'un certain niveau de savoir (les articles publiés dans des Encyclopédies sont des « contributions » au sens ici défini).

Les « autres produits présentés dans des colloques, congrès ou séminaires de recherche » s'efforcent de répertorier l'ensemble des communications scientifiques orales ou par affiche (posters) qui n'ont pas fait l'objet d'une publication imprimée, y compris les formations dispensées dans le cadre des universités d'été ou des écoles thématiques. De plus en plus fréquemment organisées par les écoles doctorales, les universités d'été, où des chercheurs confirmés travaillent, hors année universitaire, avec des jeunes chercheurs (doctorants et post-doctorants), représentent une forme nouvelle de formation à la recherche par la recherche qui mérite d'être signalée.

Les « conférences inaugurales » ou key note lectures à l'invitation d'une université étrangère, prononcées dans une langue étrangère ou en français, qui attestent la reconnaissance internationale d'un chercheur, feront l'objet d'une mention spécifique.

IV - DÉVELOPPEMENTS INSTRUMENTAUX ET MÉTHODOLOGIQUES

1. Prototypes et démonstrateurs
2. Plateformes et observatoires
3. Sources, corpus et terrains

Dans cette rubrique peuvent être valorisés les observatoires scientifiques, produisant des résultats avec une méthodologie scientifique rigoureuse et documentée.

Sous la rubrique « Sources, Corpus et Terrains », on placera les publications de sources primaires mises à la disposition de la communauté scientifique, qui n'ont pas trouvé place dans la rubrique « éditions critiques » (point I.1). Les rapports d'opération archéologique annuels, ou intermédiaires, peuvent apparaître dans cette rubrique, à condition de respecter les conditions d'accessibilité définies au point I.4.

V - PRODUITS ET OUTILS NUMÉRIQUES

1. Logiciels
2. Bases de données / systèmes d'information géographique
3. Corpus
4. Blogs universitaires et Carnets de recherche

Dans cette rubrique sont valorisées les productions informatiques scientifiques, et notamment les logiciels créés à des fins spécifiques, dans le cadre d'un programme de recherche, et mis à disposition de la communauté scientifique.

La production de bases de données, d'images (photographies à usage scientifique ; images numériques), de cartes et autres corpus numériques est à répertorier ici à condition que ces produits soient accessibles gratuitement, sur le site de l'unité ou sur des plateformes dédiées (TGR-Humanum, par exemple), et que leurs conditions d'utilisation soient clairement définies (citations de leurs auteurs, obligations de leurs utilisateurs).

Les publications informatiques qui favorisent le débat universitaire sur des questions de sciences humaines et sociales, tels les Blogs, les Podcasts ; les Carnets de recherche inscrits sur Hypothèses.org ; les Chroniques de fouille et les contributions aux bilans scientifiques régionaux des Services Régionaux d'Archéologie, par exemple, tout comme les Carnets des jeunes chercheurs de l'unité, sont à mentionner ici.

Parmi les indices de qualité on retiendra notamment :

- La visibilité de ces produits (nombre de consultations internet, par exemple),
- Le caractère évolutif et l'actualisation des bases de données, et leur interface collaborative,
- L'entretien des données selon les évolutions technologiques récentes, leur compatibilité et leur pérennité
- L'accessibilité (gratuité, téléchargement possible ou pas, simplicité du chemin d'accès, etc.),
- Le respect des formes du débat contradictoire et critique,
- La distinction entre les productions destinées à la communauté scientifique, de celles à l'usage de la société civile ou plus particulièrement destinées à un usage pédagogique.

VI - BREVETS, LICENCES ET DÉCLARATIONS D'INVENTION

Ce type de produits est à prendre en considération le cas échéant.

VII - PRODUITS ET ACTIVITÉS DIDACTIQUES

1. Publications
2. E-learning, moocs, cours multimedia, etc.

Cette rubrique porte sur l'investissement de l'unité de recherche dans les activités de formation à la recherche par la recherche, et plus largement dans l'enseignement continu à la recherche de populations diverses : les étudiants de niveau master et doctorants, les jeunes chercheurs mais aussi les enseignants, les formateurs, et le grand public. Il s'agit ici de prendre en compte l'implication de l'unité dans l'évolution des contenus pédagogiques. Cette production scientifique spécifique est au fondement de dispositifs pédagogiques performants, pertinents pour la formation de la recherche par la recherche.

Les « publications » rassemblent les manuels, les « Que sais-je ? » ou autres ouvrages de synthèse scientifique permettant d'acquérir les connaissances de base sur une question donnée ; les contributions à des manuels étrangers (*Handbook*) etc.

Les « E-learning, moocs, cours multimédia, vidéos rassemblent tous les supports de pédagogie disponibles en ligne.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les dispositifs mis en place par l'unité pour assurer les échanges réciproques entre les travaux de recherche et la formation à la recherche (bibliothèques spécialisées, journée d'étude jeunes chercheurs, séminaires jeunes chercheurs, etc.),
- Le nombre des consultations en ligne et les aires géographiques des usagers des produits didactiques informatiques.

VIII - PRODUITS DESTINÉS AU GRAND PUBLIC

1. Radio, TV, presse écrite
2. Produits de vulgarisation
3. Produits de médiation scientifique
4. Débats science et société

La double spécificité du projet scientifique et pédagogique des sciences humaines et sociales requiert des enseignants-chercheurs et des chercheurs une présence dans la sphère publique. Les produits de la recherche ici répertoriés ont pour fonction de diffuser les résultats de la recherche et d'apporter une contribution aux débats de la société civile en mobilisant des savoirs qui permettent de penser autrement les grands enjeux contemporains.

On classera :

- Les interventions dans les médias traditionnels (émissions de radio, de télévision, opinions publiées dans la presse écrite, interviews etc.),
- Les essais, les traductions d'ouvrages non scientifiques, les vidéos, les BD etc.,
- Les conférences données dans des musées ou autres lieux culturels, les animations de séances de cinéma d'art et d'essai, etc.,
- Les « débats science et société » (podcasts, interventions dans des festivals ou autres manifestations culturelles sur des sujets de société, etc.) et actions de sensibilisation dans des émissions grand public et à destination des plus jeunes.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les dispositifs de diffusion de ces produits mis en place (utilisation des réseaux sociaux ; indices quantitatifs de consultation etc.)
- La qualité académique des supports privilégiés (débats publics sur internet ou autres avec modérateur, etc.).

IX - AUTRES PRODUITS PROPRES À UNE DISCIPLINE

1. Créations artistiques
2. Mises en scènes
3. Films, documentaires
4. Expositions (commissariat ou participation)
5. Valorisation de fouilles

Ce type de produits est à prendre en considération en fonction du profil de l'unité.

C - ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET INDICES DE RECONNAISSANCE

I - ACTIVITÉS ÉDITORIALES

1. Direction de revue, de collections, de séries
2. Participation à des comités éditoriaux

L'implication dans les activités éditoriales ici répertoriées atteste un investissement au service du collectif indispensable à la régulation, la qualité et la visibilité des résultats de la recherche.

On pourra distinguer ici les activités de « direction » (de revues, de collection, de série en y incluant les rédacteurs en chef et les secrétaires de rédaction) des activités de « membres » (participation à des comités de lecture dans l'édition, à des comités de rédaction ou comités scientifiques de revues).

Les responsabilités dans des sociétés savantes seront ventilées selon ces critères.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- La qualité des supports : la notoriété des supports éditoriaux (éditeurs scientifiques, éditeurs grand public de qualité, éditeur spécialisé pour les collections ; indices bibliométriques pour les revues),

- La qualité des procédures de sélection (comités de lecture pour les revues ; rapport de lecteurs extérieurs pour les revues et pour les éditions...),
- La consécration des choix (prix et distinctions obtenus par les ouvrages publiés ; citations des articles...),
- L'audience nationale et/ou internationale des supports.

II - ACTIVITÉS D'ÉVALUATION

1. Responsabilités au sein d'instances d'évaluation
2. Évaluation d'articles et d'ouvrages scientifiques
3. Évaluation de laboratoires (type Hcéres)
4. Évaluation de projets de recherche

L'activité d'expertise et d'évaluation participe de la défense de l'autonomie du champ des sciences humaines et sociales où demeure privilégiée l'évaluation par les pairs.

Cette rubrique valorise notamment les rapports d'étude et d'expertise réalisés à la demande d'associations ou d'administrations publiques et privées d'origine nationale, européenne ou internationale. Seront ici répertoriés :

- La présidence de comités d'évaluation universitaires attestée par la signature de rapports Hcéres, ERC, etc.
- Les expertises d'articles rédigées à l'intention des comités de rédaction des revues ; les fiches de lecture rédigées à l'intention des comités de lecture éditoriaux,
- L'intervention comme expert ou membre dans des comités de sélection universitaire ; au Conseil National des Universités ; dans les instances du CNRS et autres instances universitaires nationales (section, conseil d'administration, conseil académique des universités), européennes ou internationales,
- L'intervention comme expert ou membre auprès de l'ANR ou d'autres organismes de financement de la recherche nationaux, européens, internationaux ; dans des jurys de thèse ou de HDR ; dans des comités de suivi de thèse, etc.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- La notoriété et le rayonnement des instances concernées,
- Le nombre de participations des membres de l'unité dans les diverses instances d'évaluation de la communauté scientifique.

III - ACTIVITÉS D'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

1. Activités de consultant
2. Participation à des instances d'expertises (type Anses) ou de normalisation
3. Conseil historique

Ce type d'activités est à prendre en considération, s'il y a lieu.

La fonction de « conseil historique » pour les documentaires, les fictions, les expositions et les jeux vidéo, dont certains co-financeurs exigent la présence, doit être inscrite ici.

IV - ORGANISATION DE COLLOQUES/CONGRÈS

Cette rubrique valorise les colloques nationaux ou internationaux, journées d'étude, ateliers, séminaires annuels, et autres manifestations scientifiques organisés par des membres de l'unité : la participation active est attestée par la composition du comité d'organisation de la manifestation.

Le personnel d'appui à la recherche qui s'est plus particulièrement investi dans l'organisation de telle ou telle manifestation doit être mentionné.

Parmi les indices de qualités associés, on retiendra notamment :

- La nature nationale ou internationale de la manifestation organisée,
- L'unicité ou la diversité des langues des communications,
- Le nombre de participants (pré-inscription en ligne ; audience régulière d'un séminaire, etc.),
- La publication des actes chez un éditeur scientifique ou autre.

V - ACCUEIL DES POST-DOCTORANTS ET CHERCHEURS INVITÉS

L'accueil des post-doctorants et des chercheurs invités, notamment dans le cadre de programmes d'échanges institutionnalisés ou dans le cadre de dispositifs d'aide aux chercheurs des pays en conflit (exemple : programme PAUSE) ou en lien avec les enjeux climatiques et environnementaux (exemple: MOGPA, *Make Our Planet Great Again*) atteste la reconnaissance dont jouit l'unité dans la communauté scientifique et sa capacité à devenir un pôle d'attraction d'excellence dans son domaine.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Les structures administratives d'accueil (convention ou partenariat avec les universités de provenance des post-doctorants et des chercheurs invités),
- Les structures matérielles d'accueil (mise à disposition de bureau, de matériel informatique, etc.),
- Les structures d'intégration active (suivi des post-doctorants ; sollicitation des chercheurs invités pour contribuer à des manifestations organisées par l'unité, etc.).

VI - INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Convention Cifre (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)
2. Création de laboratoires communs avec une / des entreprise(s)
3. Création de réseaux ou d'unités mixtes technologiques
4. Création d'entreprises, de start-up
5. Interactions avec le monde culturel, du patrimoine et de l'archéologie (musées, parcs naturels, collectivités territoriales, etc.)

En SHS-6, l'interaction avec les acteurs socio-économiques s'inscrit généralement dans la continuité des publications académiques et révèle la pertinence des questions de recherche et leur intérêt pour des milieux hors universitaires. Elle offre aussi la possibilité d'envisager une formation par la recherche avec des visées autre qu'un emploi universitaire.

Seront ici répertoriés :

- Les conventions et partenariats signés avec des entreprises publiques ou privées dans le but de réaliser un programme de recherche,
- Les contrats ou les chaires d'entreprise qui permettent le financement de la recherche,
- Les contrats obtenus avec des partenaires non-académiques (contrats de recherche, d'édition, de fouille, de mise à disposition de ressources, thèses co-financées, etc.),
- Les réponses communes à des appels d'offre (en particulier les projets déposés dans le cadre de la composante 4 de l'ANR « Impact économique de la recherche et compétitivité » en vue de développer le transfert des résultats de la recherche vers le monde économique),
- L'organisation de conférences, de débats, d'expositions, de séminaires ou de cycles d'information pour les professionnels ou pour des groupes de la société (exemple : associations de protection de l'environnement, syndicats, etc.) dans une logique de science avec et pour la société.
- Les expertises de chercheurs pour des acteurs socio-économiques et juridiques.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- Le nombre de contrats et de conventions ainsi que leurs montants avec l'objectif de mener une recherche scientifique ou de réaliser un chantier de fouille
- Le nombre de chaires ou de contrats, ainsi que leurs montants, pour financer la recherche universitaire (thèses co-financées)

VII - CONTRATS DE RECHERCHE FINANCÉS PAR DES INSTITUTIONS PUBLIQUES OU PRIVÉES À BUT NON LUCRATIF

1. Contrats européens (ERC, H2020, etc.) et internationaux (NSF, JSPS, NIH, Banque mondiale, FAO, etc.)
2. Contrats nationaux (ANR, PHRC, FUI, INCA, etc.)
3. Contrats avec les collectivités territoriales (Ville de Paris, Régions, etc.)
4. Contrats financés dans le cadre du PIA (Idex, Labex)
5. Contrats financés par le CNRS (GDR, IRN, Mission pour l'interdisciplinarité, etc.)

6. Contrats financés par les ministères (missions archéologiques du ministère des Affaires Étrangères ; projets collectifs ou commun de recherche avec le ministère de la Culture, de la Défense, de l'Intérieur, etc.)
7. Contrats financés par des associations caritatives et des fondations (ARC, FMR, FRM, IUF, etc.)
8. Projets déposés

La recherche en sciences humaines et sociales peut répondre à de multiples appels à projet proposant diverses sources de financement. Mobilisant des compétences diverses sur des sujets faisant l'objet d'une évaluation compétitive par des pairs au niveau national et international, les contrats de recherche offrent des débouchés aux jeunes chercheurs : ils représentent donc aussi un mode de formation à la recherche par la recherche.

Afin de tenir compte de l'investissement en temps, que représente le dépôt de projet, et en considérant que certains « projets déposés » ont des retombées positives (constitution de réseaux, exploration de nouvelles problématiques, etc.), on mentionnera les « projets déposés » qui auront fait l'objet d'une expertise leur permettant de franchir la première étape de sélection: leurs thèmes, leur configuration (porteur/non porteur ; nationaux/internationaux), le responsable et les membres de l'unité participants.

Parmi les indices de qualité associés, on retiendra notamment :

- L'existence d'une cellule d'aide de montage aux projets au sein de, ou à l'extérieur de l'unité à laquelle cette dernière peut avoir aisément accès,
- Les projets dont l'unité est porteuse et ceux dans lesquels elle apparaît comme membre associé,
- Les projets déposés (à l'exception des seules déclarations d'intention),
- Le montant des contrats obtenus (au niveau global du projet, au niveau propre de l'unité),
- La qualité des partenaires (nationaux/internationaux, etc.),
- La nature des partenaires (privé/public).

VIII - INDICES DE RECONNAISSANCE

1. Prix (nationaux, internationaux, prix de thèse etc.)
2. Obtention de Bourses nationales ou internationales
3. Invitations à des colloques/congrès à l'étranger ; séjours dans des universités ou des laboratoires étrangers
4. Responsabilités dans des associations disciplinaires d'historiens et d'archéologues ou pluridisciplinaires, des sociétés savantes, des réseaux de chercheurs

Cette rubrique permet d'apprécier le rayonnement national et international de l'unité à travers les distinctions obtenues par ses membres.